

Une agriculture dans l'actualité

Plusieurs informations concernant l'agriculture africaine ont été diffusées au cours du mois d'octobre : un rapport officiel américain, qui a déclenché une hausse des prix des denrées alimentaires ; un avis rassurant sur les biotechnologies ; une surprise à l'ONU qui n'a pas entériné un projet de code de bonne conduite pour les achats et les locations de terres dans le monde.

Hausse des cours

Tous les mois, le Département américain de l'agriculture (USDA) publie un rapport sur la situation aux Etats-Unis. Celui d'octobre était très attendu, car les récoltes avaient déjà commencé. Or, il annonce qu'elles pourraient être inférieures aux prévisions : - 4 % pour le maïs. Aussitôt le cours du maïs a augmenté de 15 % en deux séances. Le soja et le blé sont en hausse sensible. Le coton est au plus haut depuis plusieurs années. Les Etats-Unis sont les premiers producteurs mondiaux de maïs et de soja et les premiers exportateurs de blé et de coton. C'est donc, apparemment, une bonne nouvelle en Amérique du Nord, mais une mauvaise en Afrique. Toutefois, cette annonce, si contraire aux prévisions, amène certains observateurs à mettre en doute leur crédibilité. Pour le Sahel heureusement, les récoltes s'annoncent bonnes.

Dans une interview au journal financier africain « Les Afriques », le président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales en France, relativise cette position de l'USDA, d'autant que les récoltes australiennes et sud-américaines commencent en décembre. Il ne devrait donc pas y avoir de pénurie. Il apporte aussi quelque apaisement sur l'extension des cultures de biocarburants dans le monde. Durant la campagne 2009/2010, elles ont représenté 0,4 % des récoltes de blé, 14,3 % pour le maïs et 3,7 % pour le sorgho. Elles vont continuer à s'accroître comme une alternative au pétrole, une protection contre les changements climatiques et un facteur d'indépendance énergétique. De son côté, l'Union européenne a déjà pris des dispositions pour que ces carburants consommés sur son territoire n'aient pas porté atteinte aux cultures vivrières de leur pays d'origine.

L'ONU déçoit

Quand on l'a interrogé sur les « projets africains de mise en valeur foncière », il a éludé, car ce problème n'entre pas dans les compétences de son organisation. Or cette « mise en valeur » est une terminologie discutée. Voici un cas d'espèce. Le ministre malien de l'agriculture énumère tout ce qu'apporteront à son pays les 162.850 hectares (0,6 % des terres cultivables maliennes, selon la FAO), loués pour 50 ans à des investisseurs libyens et de l'UMEOA (Union Economique et Monétaire de l'Ouest africain) qui regroupe huit Etats de la région. « Il ne s'agit pas, dit-il, de déposséder les producteurs, mais d'aménager des terres à leur profit ». Le « Millenium Challenge Account », instance officielle américaine, y est associé. Un canal d'irrigation de 40 kms a été creusé. 800 foyers devaient recevoir une parcelle de 5 hectares cultivables, dont 2 gratuites et 3 à crédit sur 20 ans. L'Etat a encaissé 292 millions de dollars. « Ces contrats permettent aux Libyens, aux Chinois et à d'autres de venir nous aider » conclut le ministre. Toutefois la FAO remarque que la plupart de ces contrats-types sont flous sur la proportion de la récolte qui restera dans le pays. D'autre part la Coordination des organisations paysannes du Mali constate que la convention est invisible » (à l'époque en 2009) et que la population locale n'est pas garantie d'en bénéficier.

Il y a incontestablement un problème, aggravé par une certaine opacité. En France, le Centre d'analyse

stratégique a publié un rapport, en juin dernier, sur l'impact des investissements étrangers sur les terres agricoles, soit 1 % au niveau mondial, et a proposé huit recommandations pour encadrer cette évolution.

Un « code de conduite » énonçant sept principes « d'investissement responsable dans l'agriculture », élaboré par les services du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) de l'ONU, soutenu par la Banque mondiale et le Japon, n'a pas été adopté par ce Comité, dans sa séance du 22 octobre à Rome. Il en a « pris note ». La Chine, l'Égypte, l'Afrique du Sud et des groupes d'agriculteurs s'y sont opposés, invoquant une absence de consultation et d'implication dans le processus.

Il appartient désormais aux instances internationales (ONU, Banque mondiale, Union africaine) de trouver des solutions, pour que ce processus, qui se poursuivra, soit satisfaisant pour les deux parties : assurer la sécurité alimentaire chez les investisseurs et chez les loueurs ou vendeurs en Ukraine, en Amérique latine, en Asie et en Afrique.■

Robert Ginésy

[Haut de page](#)